



Ecole Maternelle et Élémentaire de Pressins

1135 route du village

38480 PRESSINS

Tél école Élémentaire : 04.76.32.15.55

Tél école Maternelle et garderie : 04.76.06.63.45

Livret d'accueil



Ecole Maternelle



Préau



Ecole Élémentaire

Pressins 2017

<http://www.pressins.fr/>

- **ECOLE** :

- **Les Horaires :**



Heure de classe :

8h30 / 11h30

13h30 / 16h30

Jours de classe : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi matin

L'accueil se fait à partir de 8h20 et de 13h20, **après** que les enseignants ont ouvert le portail.

- **Quelques photos des locaux et équipements en maternelle :**

Salle de Motricité



Salle de sieste



Jeux extérieurs



Mémo

Tél école Elémentaire : 04.76.32.15.55

Tél école Maternelle et garderie : 04.76.06.63.45

Absence à la cantine : 07.69.30.83.48 ou cantine.pressins@gmail.com

Absence TAP : Mairie 04.76.32.11.20



- **LES SERVICES MUNICIPAUX :**

- **La Cantine :**

La cantine scolaire est gérée par une association Loi 1901 en conséquence, tous les gestionnaires sont des **parents d'élèves bénévoles**. Actuellement, le personnel mis à disposition par la Mairie assure le service des repas ainsi que la surveillance des élèves pendant le temps de cantine.

Les repas de la cantine sont fournis par le traiteur GUILLAUD à la Côte St André.

Les enfants désirant déjeuner à la cantine doivent être inscrits sur le tableau d'affichage (à côté de la mairie) le jeudi midi (dernier délai) pour la semaine suivante.

Les inscriptions sont à renouveler chaque semaine (sauf pour les permanents* et les réguliers*).

* Permanent : enfant qui mange tous les jours de la semaine

* Régulier : enfant qui déjeune 1 à 3 jours dans la semaine, jours définis en début d'année.

Le prix du repas est fixé à **3.60 €** et est révisable à chaque augmentation du traiteur. Une facture vous sera transmise à chaque début de mois. Le règlement est à déposer dans la boîte aux lettres « Cantine / Sou des écoles » (près de la mairie).

Attention : En cas d'absence de l'enfant, contacter **07.69.30.83.48** ou cantine.pressins@gmail.com. Tout repas commandé auprès du traiteur ne peut être annulé. Vous pouvez toutefois venir le récupérer à 11h15 avec un récipient.

2 services sont effectués : le 1° pour les maternelles et quelques élémentaires, le 2° pour les reste d'enfants élémentaire.

Le personnel de surveillance :

Mmes Odile FERRAZ, Bérengère TERRASSON, Elodie CHALANT, Chantal FAURE et Carole MAZURAT et Françoise BOUCHEZ (en remplacement ou renfort).

Certains bénévoles membres du conseil municipal ou du CCAS peuvent remplacer un personnel de surveillance manquant.



- **La garderie :**

La garderie a lieu dans la salle de motricité située dans l'école maternelle ou en extérieur, encadrée par Mme Martine BOYER (ATSEM) et de Bérengère TERRASSON (ATSEM) le soir en renfort.



Les inscriptions sont obligatoires. Elles se font sur le panneau d'affichage près de la mairie (pour les midis et les soirs). **Les tickets sont à acheter en mairie** (pendant les heures d'ouverture au public).

Tickets jaunes : 1.50 € (matin + midi)

Tickets verts : 2 € (soir)

Les horaires d'ouverture du périscolaire :



- Le matin : de 7h30 à 8h20 du lundi au vendredi.
- Le midi : de 11h30 à 12h15 (les mercredis et les vendredis seulement).
- Le soir : de 16h30 à 18h00 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis).



Il est demandé aux parents de respecter les horaires de fermeture de la garderie.



- **Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

Les TAP ont lieu les vendredis après-midi de 13h30 à 16h30 sous la responsabilité de la municipalité. Ils sont facultatifs, mais si vous souhaitez que votre enfant y participe, **l'inscription est obligatoire** pour le trimestre.

Le tarif trimestriel est de **20 € par enfant**. La facture vous sera envoyée et vous devrez la régler auprès du Trésor Public.

- **L'organisation :**

Les enfants sont répartis par petits groupes et par classe de niveau.

L'après-midi est découpé de la manière suivante :

Horaires	Activités	Durée
13h30/14h00	Accueil / Appel / Récréation	30 mn
14h00/15h00	Activité 1	1 heure
15h00/15h30	Récréation	30 mn
15h30/16h30	Activité 2	1 heure



Les activités sont valables sur une période (de vacances à vacances). Cela permet à l'enfant de découvrir 2 activités par après-midi avec une continuité sur plusieurs semaines. Après chaque vacance, il changera de thématique.

- **Le personnel :**

Les employés communaux et des intervenants extérieurs encadrent ces activités diverses et variées (sportives, manuelles, artistiques, environnementales, linguistiques, ...).

Le personnel encadrant : Mmes Odile FERRAZ, Bérengère TERRASSON, Martine BOYER, Chantal FAURE et Carole MAZURAT et Mr Jérôme Blanc-Mathieu, ainsi que des intervenants extérieurs (avec une thématique).